



# Rapport *d'activités*

ASSOCIATION DES PROVINCES WALLONNES

# Sommaire



---

|                   |      |
|-------------------|------|
| À propos de l'APW | p. 3 |
|-------------------|------|

---



|              |      |
|--------------|------|
| Notre équipe | p. 4 |
|--------------|------|

---



|                                    |      |
|------------------------------------|------|
| Nos groupes de travail thématiques | p. 5 |
|------------------------------------|------|

---



|                                    |       |
|------------------------------------|-------|
| Nos organisations et coordinations | p. 12 |
|------------------------------------|-------|

---



|          |       |
|----------|-------|
| Nos avis | p. 14 |
|----------|-------|

---



|             |       |
|-------------|-------|
| Nos mandats | p. 16 |
|-------------|-------|

---



|               |       |
|---------------|-------|
| Nos instances | p. 17 |
|---------------|-------|

---



|                 |       |
|-----------------|-------|
| Nos coordonnées | p. 23 |
|-----------------|-------|

---

# L'APW

---

Créée en 1991, l'asbl « Association des Provinces wallonnes » a pour but d'assurer, aux cinq Provinces wallonnes (Brabant wallon, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur), tous les services qui peuvent les aider à remplir leurs missions, d'assurer la promotion de l'Institution provinciale ainsi que la défense de son autonomie, notamment par :

- l'étude de questions générales, l'examen de problèmes soumis par ses membres et la recherche de documentation (notamment en matière juridique) ;
- l'organisation de journées/matinées d'étude thématiques ;
- la remise d'avis aux Gouvernements wallon, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et fédéral sur des thèmes d'intérêt provincial ;
- la représentation des Provinces wallonnes au sein d'organes ou commissions consultatifs mis en place par la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou l'État fédéral ;
- la mise en place de moyens de communication destinés à mieux faire connaître les Provinces et leurs actions ([www.apw.be](http://www.apw.be), Cinq à la Une) ;
- l'organisation de groupes de travail interprovinciaux en vue d'échanger sur les bonnes pratiques et de coordonner d'éventuelles prises de positions communes.



# Notre équipe



## Composition de l'équipe :



**Tanguy STUCKENS**

### Président

Président de Collège du Brabant wallon



**Annick BEKAVAC**

### Directrice

Affaires générales, Communication, Culture, Elections, Santé, Social, Tourisme



**Mélanie BOUFFIOUX**

### Assistante de Direction

Secrétariat, Egalité des chances, Municipalia, Formation



**Margaux DELCOURT**

### Juriste

Affaires juridiques, Ressources humaines, Cours d'eau, Culture, Elections, SAC



**Quentin DELHAYE**

### Conseiller

International, Finances et fiscalité, Agriculture, Cultes, Environnement



**Bruno DE VIRON**

### Conseiller

Formation, Ressources humaines



Association des Provinces wallonnes  
rue Henri Blès 190 C  
5000 NAMUR

081/74.56.74  
info@apw.be  
www.apw.be



# Nos groupes de travail thématiques

L'APW organise régulièrement des groupes de travail interprovinciaux en vue de coordonner et de mettre en exergue les actions provinciales. Ceux-ci, réunissant généralement des fonctionnaires provinciaux techniciens, permettent également l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre Provinces. Les GT les plus actifs en 2025 sont :

- CEPLI,
- Cultes
- Culture,
- Égalité des chances,
- Formation,
- Santé et social.



## FOCUS

---

### CEPLI

La Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires représente le plus grand réseau européen constitué entre les associations nationales de Provinces et leurs équivalents dans les Etats membres de l'Union européenne.

Le rôle de cette Confédération est de promouvoir les intérêts des collectivités intermédiaires au niveau européen et de les représenter auprès de toutes les institutions européennes. Elle permet également de faciliter la coopération entre les autorités locales intermédiaires, de favoriser les projets européens communs et d'établir un échange permanent d'informations et de bonnes pratiques entre les collectivités locales européennes.

En 2025, la CEPLI a poursuivi les travaux liés à l'étude « Target Analyses » du Programme de Coopération 2030 de ESPON. Cette analyse ciblée identifiera les forces et les faiblesses des outils politiques appliqués par les pouvoirs locaux intermédiaires dans le cadre la gestion et la prévention des risques naturels et des crises sociales ayant des conséquences démographiques et économiques directes. Elle évaluera également l'efficacité et la préparation de leurs mécanismes de réponse (surveillance, prévision, gestion des urgences) afin d'améliorer leurs stratégies de résilience au niveau local.

La conférence annuelle de la CEPLI, organisée le 19 mai à Hanovre, portait sur l'avenir de la politique européenne de cohésion et le respect du principe de subsidiarité. Elle a réuni des représentants des pouvoirs locaux intermédiaires pour discuter du rôle des Provinces dans une gouvernance européenne à plusieurs niveaux.

Les échanges ont souligné l'importance de ces institutions pour rapprocher l'Union européenne des citoyens. Les Provinces ont été présentées comme un « filet de sécurité » pour les territoires et les populations. L'idée centrale est qu'une Europe forte nécessite une réelle participation et un pouvoir de décision des territoires dans les politiques européennes.

Dans le cadre de la semaine européenne des Régions et des Villes, la Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires organisait, le 14 octobre 2025, un atelier relatif à la thématique « Rester et prospérer : le rôle des autorités intermédiaires locales dans la libération du potentiel rural ».

Cette conférence a démontré que les territoires ruraux européens, souvent perçus comme en déclin, possèdent en réalité un fort potentiel d'innovation et de développement. Les autorités locales intermédiaires jouent un rôle clé en reliant les besoins locaux aux politiques nationales et européennes. Elles contribuent à maintenir les services publics, soutenir l'emploi local et utiliser les fonds européens pour un développement durable. Renforcer cet échelon est essentiel pour revitaliser les zones rurales et réussir les transitions écologique, sociale et numérique.

## Cultes

Afin d'entamer des discussions sur les interrogations formulées quant au financement de la laïcité organisée, une réunion entre les cinq Députés provinciaux en charge des Cultes et de la Laïcité s'est tenue le 29 septembre 2025.

Les Provinces constatent une augmentation croissante des montants alloués à la laïcité. Or, certaines dépenses peuvent apparaître non pertinentes, obsolètes ou n'ayant aucun lien avec la philosophie laïque.

A la suite de cette réunion, des contacts réguliers ont été entretenus avec la Vereniging van de Vlaamse Provincies (VVP) sur ce dossier. Les Provinces flamandes sont confrontées à des problématiques similaires et nos échanges seront donc renforcés.

Enfin, l'APW a sollicité Monsieur Husson, spécialiste des Cultes et de la Laïcité, afin de lui proposer un mandat consistant à établir une liste consolidée des dépenses éligibles en matière de financement de la laïcité, sur base des cadres légaux et des pratiques existantes. Ce dernier a accepté la mission et nous fournira une note complète.

## Culture

La Plateforme Culture, réunissant les directions provinciales et le Service général de l'Inspection de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, s'est tenue le 13 juin 2025 au Fourneau Saint-Michel.

À cette occasion, un état des lieux du PECA a été dressé : le dispositif apparaît globalement stable et bien financé, bien que des améliorations restent nécessaires, notamment pour renforcer les liens entre artistes et écoles.



Les échanges ont également porté sur la diffusion des productions professionnelles et amateurs, dont la base légale est actuellement en cours de révision.

Concernant les centres culturels, la question de la place des Provinces et des modalités de leur implication a été discutée.

Enfin, des précisions ont été apportées au sujet de « Logeco », un logiciel visant à instaurer un système commun de gestion des bibliothèques : si le projet fait consensus sur son principe, des inquiétudes subsistent du côté des Provinces quant à son financement.

## **Formation**

L'APW organise ses travaux relatifs aux opérateurs provinciaux de formation autour de plusieurs groupes thématiques : écoles du feu, académies de police, écoles d'aide médicale urgente et écoles d'administration. La coordination de ces groupes est assurée par le Bureau Formation, qui réunit les responsables de la formation de chaque filière au sein des différentes Provinces.

En complément, des réunions régulières des Députés provinciaux en charge de la Formation sont organisées afin d'assurer la circulation de l'information et de favoriser les échanges entre les représentants des Collèges provinciaux.

### Écoles du feu

Au cours de l'année 2025, l'APW et les écoles provinciales du feu ont pris une part active à de nombreuses concertations avec l'autorité fédérale compétente, dans le cadre du projet de réforme de la politique des ressources humaines et de la formation des pompiers.

Face à plusieurs éléments du projet ne rencontrant pas l'adhésion des Provinces, l'APW a transmis différents avis au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Monsieur Bernard Quintin. Une note de perspectives spécifique aux écoles du feu a également été présentée à l'occasion d'une rencontre avec les membres des Collèges provinciaux.

Par ailleurs, les Députés provinciaux en charge de la Formation ont rencontré les représentants du réseau wallon des zones de secours, RéZonWal, afin d'examiner les pistes de renforcement des collaborations entre les écoles du feu et les zones de secours. Dans ce cadre, le groupe de travail « écoles du feu » a poursuivi ses travaux en vue de formuler des propositions concrètes visant à harmoniser l'organisation et le fonctionnement des écoles à l'échelle wallonne.

### Académies de police

En 2025, les académies de police, en concertation avec l'APW, ont analysé les orientations de la Déclaration de Politique générale du Gouvernement fédéral. Une attention particulière a été portée au rapprochement envisagé entre les écoles de police et l'enseignement supérieur ainsi qu'à la volonté de renforcer et de rationaliser le réseau de formation.

Les échanges ont notamment permis d'évaluer le projet NEPO, destiné à encourager les collaborations avec les hautes écoles. Si certaines initiatives ont contribué à améliorer la qualité pédagogique, à soutenir l'innovation et à renforcer l'accompagnement des aspirant(e)s, elles ont également révélé des limites, notamment en termes d'organisation (horaires, modalités d'évaluation, financement) et en l'absence d'un cadre harmonisé.

Les réflexions ont, par ailleurs, porté sur les perspectives d'évolution de la formation policière, en particulier l'hypothèse d'un allongement du cursus à deux ans. Si cette évolution est susceptible de renforcer la qualité des parcours, elle soulève toutefois d'importants enjeux organisationnels, financiers et structurels, notamment en matière de recrutement et de capacité d'accueil.



## Écoles d'administration

Les écoles provinciales d'administration évoluent dans un contexte en mutation, marqué par la mise en œuvre de la réforme de la fonction publique locale et provinciale de 2024 et par la nécessité d'adapter en continu l'offre de formation.

Dans ce cadre, les Provinces ont veillé à répondre aux attentes des pouvoirs locaux, en favorisant un accès rapide à la formation pour les nouveaux agents et en développant une offre plus modulaire. Les échanges intervenus, notamment lors du Carrefour des compétences 2025 organisé par le Conseil régional de la Formation (CRF), ont permis d'identifier plusieurs axes prioritaires.

Parmi ceux-ci figurent la mise en place d'une formation « starter » destinée aux nouveaux agents, la mise à jour des formations relatives aux plans de formation, ainsi que la structuration de l'offre autour de parcours métiers, thématiques ou spécifiques. Ce travail collectif de modernisation et de dynamisation de l'offre de formation est appelé à se concrétiser pleinement au cours de l'année 2026.



## Santé/Social

Le GT s'est tout d'abord réuni afin de déterminer les implications éventuelles pour les Provinces suite à la publication de la DPR et de la DPC.

Les membres ont ensuite préparé, avec les Députés provinciaux en charge de ces matières, un projet d'ordre du jour pour la rencontre qui s'est tenue avec le Ministre Coppieters le 11 septembre.

A cette occasion, nous avons eu des discussions constructives notamment sur :

- la Santé mentale : révision du décret en cours ;
- la Prévention et la Promotion de la Santé : reconnaissance des acteurs provinciaux et demande de financement plus structurel ;
- l'organisation de la première ligne d'aide et de soin : le rôle des Provinces au sein des OLS ;
- le Bien-Vieillir, CCCA et WADA : état des lieux ;
- Services d'Analyses des Milieux intérieurs (SAMI) : poursuite du financement.

Le Ministre a marqué un intérêt pour le rôle territorial des Provinces, qui s'articule sur de réelles collaborations et concertations avec les acteurs de terrain et les professionnels de la santé et du social, permettant ainsi davantage de cohérence et d'efficacité dans l'offre de services aux citoyens.



# Nos organisations et coordinations



## VOLONTARIAT

---

Depuis 15 ans, les Provinces wallonnes et la COCOF proposent une formule de soutien au milieu associatif en leur accordant une assurance gratuite en responsabilité civile et accidents corporels pour le personnel volontaire actif au sein de petites associations (maximum 200 journées).

En 2025, ce sont plus de 140.000 bénévoles qui ont été assurés en Wallonie et à Bruxelles.



## MUNICIPALIA

---

Ce salon s'est tenu les 17 et 18 avril 2025 au WEX de Marche-en-Famenne.

Sur un stand identique aux années précédentes, les Provinces et l'APW ont répondu présentes sous le slogan « Ma Province, mon capital proximité ». Elles ont pu échanger avec d'autres mandataires locaux, venus à leur rencontre, notamment lors d'un drink organisé le jeudi midi.



L'étude « La supracommunalité renforcée comme réponse aux défis des Communes ? », entamée en 2024, a été présentée par l'équipe de BDO lors de l'Assemblée générale de l'APW de juin 2025.

Notre Association a engagé une réflexion collective pour réinventer la supracommunalité, face à l'absence de cadre structurant et à la multiplication des initiatives locales.

Cette étude visait à produire des éléments factuels utiles aux nouveaux décideurs wallons et locaux ainsi qu'à analyser les enjeux pour chaque territoire, les besoins et les perspectives liés à la supracommunalité en Wallonie.

Suite à la réunion de l'Assemblée générale, les derniers amendements ont été effectués, en collaboration avec BDO.

L'étude a été transmise à l'ensemble des Ministres (FWB, RW et Fédéral), aux Parlementaires membres de la Commission Pouvoirs locaux, au secrétariat général (FWB et RW) ainsi qu'aux administrations.

Vous pouvez en prendre connaissance dans son entièreté en cliquant [ici](#).

# Nos avis

En vertu du décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative, l'avis de l'APW doit être sollicité pour tous les avant-projets de décrets, d'arrêtés ou de circulaires du Gouvernement wallon susceptibles d'influencer les finances ou la gestion des Provinces.

L'APW dispose d'un délai de 45 jours pour se positionner sur le texte qui lui est soumis à dater de la réception du dossier de demande d'avis complet.

En 2025, l'APW a remis des avis portant sur les documents suivants :

- avant-projet de décret programme portant mesures diverses en matière de budget et de comptabilité, de bien-être animal, d'emploi, de formation, de pouvoirs locaux, aménagement du territoire, de mobilité, d'environnement, de santé, d'énergie, de climat, de tourisme, de patrimoine et d'agriculture ;
- recommandation 77 de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 : « Assurer une capacité pour les gouverneurs de province à mobiliser, en cas de crise majeure, une réserve de personnel parmi les agents de l'administration provinciale » ;



- avant-projet de décret sur l'égalité de traitement en matière de promotion ;
- note d'orientation relative au nouveau régime d'emploi dans la fonction publique locale et provinciale ;
- avant-projet de circulaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2026 ;
- avant-projet de décret modifiant la loi sur la conservation de la Nature ;
- avant-projet de décret-programme budgétaire portant des mesures diverses en matière de budget et de comptabilité, de bien-être animal, d'emploi, de formation, de pouvoirs locaux, d'aménagement du territoire, de mobilité, d'environnement, de santé, d'énergie, de climat, de tourisme, de patrimoine et d'agriculture ;
- avant-projet de décret insérant un livre VI dans la première partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et modifiant son article L3111-1 en vue d'organiser la participation des services relevant des compétences de la Région aux cellules de sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme ;
- proposition de décret relatif aux cultes modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et abrogeant des dispositions diverses.



# Nos mandats



## Où l'APW est représentée par un membre de l'équipe :

- Chambre de recours régionale (L1218-1 CDLD),
  - Collège de prévention (aide à la jeunesse),
  - Comité C,
  - Comité de gestion des pensions des administrations provinciales et locales,
  - Comité d'orientation « Circular Wallonia »,
  - Comité d'orientation de la Centrale régionale de Mobilité,
  - Comité de pilotage ODD et Pouvoirs locaux,
  - Comité de suivi FEDER-FSE,
  - Commission nationale pour les Droits de l'Enfant,
  - Conseil économique et social de Wallonie (CESE) – Pôle ruralité,
  - Ecole d'Administration Publique WB – Collège scientifique,
  - Groupement d'Informations Géographiques (GIG),
  - IMIO – Observateur CA,
  - Observatoire des Politiques culturelles (OPC),
  - Partenariat wallon pour le développement durable.
- 



## Où l'APW est représentée par un externe :

- Collège wallon de l'alimentation durable (CWAD),
  - Comité C,
  - Commission Coordination de chantiers – Impétrant,
  - Commission de Promotion de la Santé à l'école,
  - Commission de Promotion et de Prévention de la Santé,
  - Commission des marchés publics – Fédéral,
  - Commissions de conservation des sites Natura 2000,
  - Commission transversale ATL-ONE,
  - Conseil régional de la Formation (CRF).
- 

# Nos instances

Suite au renouvellement général des Conseils provinciaux (élections locales d'octobre 2024), la composition de nos instances était également appelée à évoluer.

L'année 2025 fut particulière dans la mesure où les procédures utiles ont été lancées en vue de procéder à la désignation des nouveaux délégués (AG) et administrateurs (OA).

## BUREAU

---

Le Bureau est composé des cinq Présidents de Collèges: Tanguy Stuckens (Brabant wallon), Eric Massin (Hainaut), Katty Firquet (Liège), Coralie Bonnet (Luxembourg) et Etienne Bertrand (Namur).

Le Bureau a pour missions de se prononcer sur des questions urgentes relevant de la compétence de l'Organe d'administration. Il se réunit une fois par mois.





## ORGANE D'ADMINISTRATION

---

L'Organe d'administration de l'APW ne s'est pas réuni en 2025, dans l'attente des dernières désignations. Il est composé de 26 membres (25 + le Président) désignés à la proportionnelle des groupes politiques démocratiques, à savoir :

**Pour le Brabant wallon :**

Tanguy Stuckens, Président du Collège  
Benjamin Goes, Député,  
Hélène Morciaux, Conseillère  
Joseph Tordoir, Conseiller  
Louison Renault, Conseiller

Observateurs :

Annick Noël, Directrice générale  
Jean-Bernard Rouge, Directeur financier

**Pour le Hainaut :**

Eric Massin, Président du Collège  
David Lavaux, Député  
Manon Mogenet, Présidente du Conseil  
Lucie Demaret, Conseillère  
Florence Pottiez, Conseillère  
Thomas Lemaire, Conseiller

Observateurs :

Sylvain Uystpruyst, Directeur général  
Fabrice Brogniez, Directeur financier

## **Pour Liège :**

Katty Firquet, Présidente du Collège

Laura Crapanzano, Députée

André Denis, Député

Luc Gillard, Député

Luc Lejeune, Député

Grégory Piron, Conseiller

Observateurs :

Pierre Brooze, Directeur général

Pierrick Fastré, Directeur financier

## **Pour le Luxembourg :**

Coralie Bonnet, Présidente du Collège

Marie-Eve Hannard, Députée

Stéphan De Mul, Député

Dominique Gillard, Député

Observateurs :

Pierre-Henry Goffinet, Directeur général

Fabian Lafontaine, Directeur financier



## Pour Namur :

Etienne Bertrand, Président du Collège

Mélanie Havenne, Députée

Isabelle Joiret, Députée

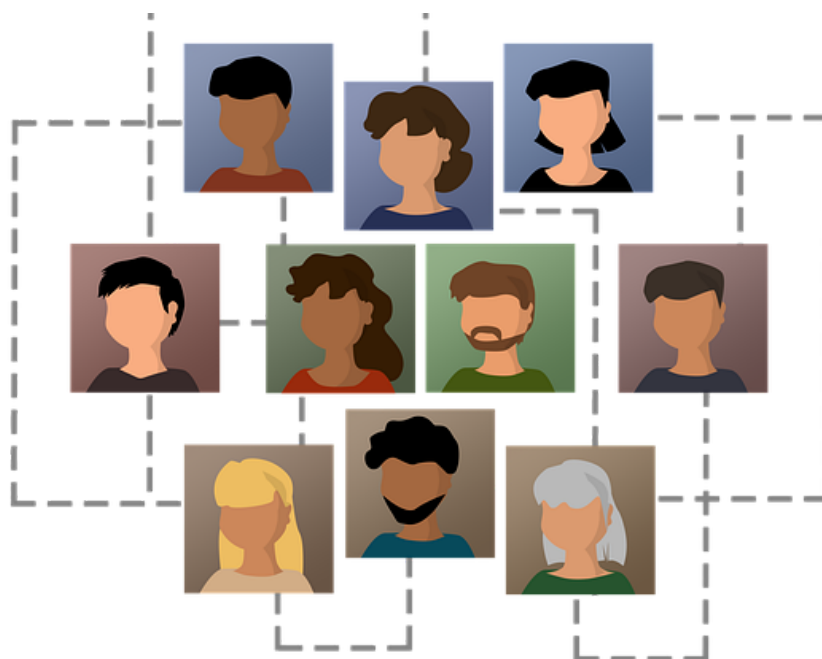
Sabine Laruelle, Députée

Marc Gilbert, Conseiller

## Observateurs :

Valéry Zuinen-Tilkin, Directeur général

Brigitte Lacreman, Directrice financière





## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

---

Une Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 17 juin 2024. Elle a, notamment, approuvé les comptes 2024 et le budget 2025 de l'Association. Une AG extraordinaire s'est également tenue le 17 décembre 2025 pour renouveler l'organe d'administration et procéder à quelques modifications statutaires. Outre les membres de l'organe d'administration, l'Assemblée générale de l'APW comprend les membres suivants :

### **Pour le Brabant wallon :**

Sophie Keymolen, Députée

Christophe Dister, Député

Baptiste Antoine, Conseiller

Observateur :

Gilles Mahieu, Gouverneur

### **Pour le Hainaut :**

Pascal Lafosse, Député

Armand Boite, Conseiller

Jérôme Salingue, Conseiller

Philippe Waterlot, Conseiller \*

Observateur :

Tommy Leclercq, Gouverneur

\* Manon Mogenet et Thomas Lemaire ne sont pas membres à l'AG, uniquement à l'OA

## **Pour Liège :**

Jean-Claude Jadot, Président du Conseil

Eric Lomba, Conseiller

Thierry Bataille, Conseiller

Christian Huberty, Conseiller \*

Observateur :

Hervé Jamar, Gouverneur

## **Pour le Luxembourg :**

Jean-Marie Meyer, Président du Conseil

Carine Bonjean, Conseillère

Elie Deblire, Conseiller

Xavier Kroëll, Conseiller

Observateur :

Olivier Schmitz, Gouverneur

## **Pour Namur :**

Christophe Gilon, Président du Conseil

Bénédicte Rochet, Conseillère

Matthieu Liessens, Conseiller

Observateur :

Denis Mathen, Gouverneur

\* Luc Gillard n'est pas membre à l'AG, uniquement à l'OA



# Nos coordonnées



081/74 56 74



info@apw.be



www.apw.be

Ne manquez pas nos actualités, inscrivez-vous  
à notre newsletter Cinq à la Une :

